





Besoin d'aide pour financer vos travaux?

COMMENCEZ À REMBOURSER APRÈS LES TRAVAUX



Un prêt Franfinance^{**} de 1 500 € jusqu'à 40 000 € / Remboursement 30 jours après les travaux /

PAS de frais de dossier / Un numéro dédié et gratuit pour vous accompagner

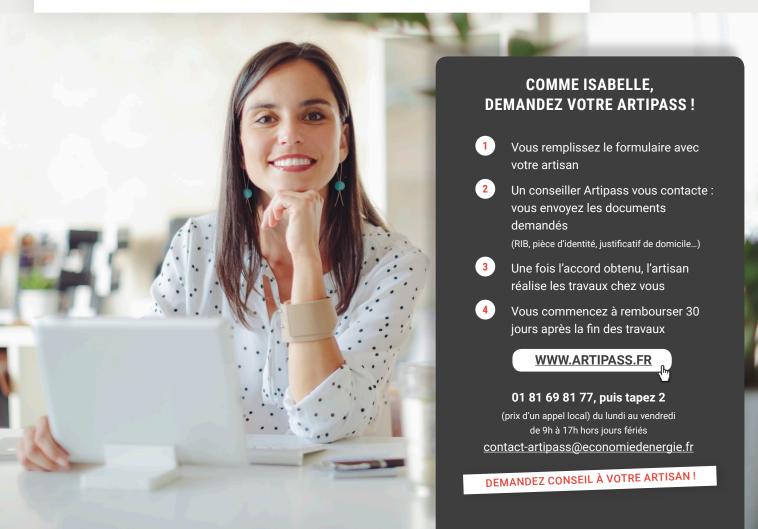
DES MENSUALITÉS ADAPTÉES À VOS BESOINS

Isabelle a bénéficié d'un prêt Artipass* pour financer l'isolation de ses murs intérieurs pour un montant de 10 000€.

Son conseiller Artipass lui a proposé 2 solutions :

- · la mensualité RELAX : elle rembourse 172,64 € tous les mois pendant 66 mois.
- · la mensualité TONIC : elle rembourse 221,01 € tous les mois pendant 50 mois.

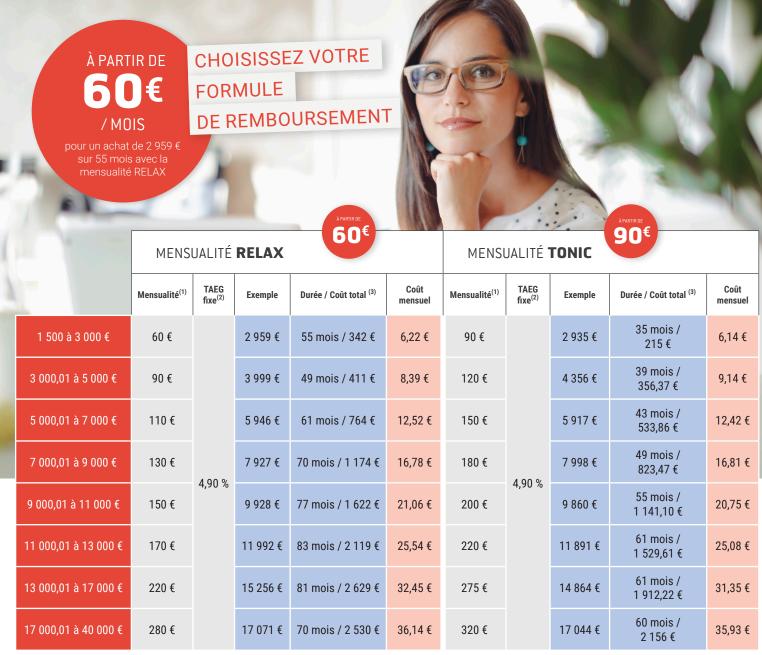
Isabelle a choisi la mensualité RELAX pour être sûre de ne pas compromettre ses projets vacances.



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Exemple, hors assurances facultatives : pour un achat de 2 959,00 €, vous réglez 55 mensualités de 60,02 €. Montant total du crédit 2 959,00 €. TAEG fixe : 4,90%.

Taux débiteur fixe : 4,79%. Coût du crédit : 342,10 €. Montant total dû : 3 301,10 €. Durée maximum du crédit : 55 mois. Coût mensuel de l'assurance (s'ajoute à la mensualité) : 3,85 € pour la DIM, 4,44 € pour la DIM+CHOM et senior. coût total de l'assurance : 211,57 € pour DIM, 244,12 €pour DIM+CHOM et senior.

TAEA : 2,97% pour DIM, 3,42% pour DIM+CHOM et senior.



- (1) Mensualités fixes hors assurance facultative (sauf la dernière constituée du solde) pour une première échéance 30 jours après le décaissement.
- (2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit affecté par FRANFINANCE et après expiration du délai de rétractation de 14 jours.
- (3) Coût total: intérêts calculés sur la durée totale du crédit. Conditions valables au 01/11/18.

ASSURANCE FACULTATIVE***

Parce-que les coups durs n'arrivent pas qu'aux autres, assurez votre sécurité financière et celle de vos proches à des conditions avantageuses!

En fonction de votre âge à l'adhésion :

- DIM (Décès, Invalidité, Maladie) : pour les personnes de moins de 60 ans
- DIM+CHOM (Perte d'Emploi) : pour les personnes de moins de 58 ans

Offre valable sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit affecté par FRANFINANCE - SA au capital de 31 357 776 € - 719 807 406 RCS Nanterre.

* Artipass est un service de la société Economie d'Energie immatriculée au registre de l'ORIAS sous le numéro 15 004 229, en tant que Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP). <a href="www.orias.fr" ** FRANFINANCE est une société de financement de droit français, filiale de la Société Générale, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61, rue Taitbout − 75 436 Paris Cedex 09) et contrôlé par cette même autorité. *** FRANFINANCE est intermédiaire en assurances − N°ORIAS 07 008 346. Assurance souscrite auprès de SOGECAP et SOGESSUR, entreprises régies par le Code des Assurances. FRANFINANCE, SOGECAP et SOGESSUR sont des filiales du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Le vendeur est intermédiaire de crédit non exclusif de FRANFINANCE. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de crédit. Conditions au 01/11/2018. Vous pouvez vous opposer sans frais à ce que vos données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vos droits peuvent être exercés auprès de Franfinance - Service clientèle, 59 avenue de Chatou 92853 Rueil-Malmaison Cedex ou à l'adresse e-mail suivante : protectiondesdonnees. Franfinance@socaen.com